

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/07/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous préfecture de Cognac
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2024, le 10 Juillet à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Salles d'Angles s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GÉRON Marcel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 04/07/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/07/2024.

Présents : M. GÉRON Marcel, Maire, Mmes : BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, BELLENGUEZ Régine, BONNORON Christine, MICHEL Céline, PARTAUD Ingrid, VAN LANDEGHEM Florence, MM : LACROIX-PERRIN Rodolphe, MERY Olivier, MOURGERE Géraud, RONDEAU Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme VARACHAUD Annie à Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, MM : BELLAVOINE Paul à Mme BONNORON Christine, LACROIX Hervé à M. MERY Olivier, MOUGIN Brice à M. LACROIX-PERRIN Rodolphe

A été nommé(e) secrétaire : Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne

2024-07-04 – Création d'une voie communale et numérotation de futurs logements.

Suite aux permis de construire, obtenus par la Maison Boinaud, concernant la construction de 5 maisons d'habitation, dont l'accès se fera par le chemin communal, en venant de la Route Départementale 731, puis par un chemin privé qui desservira 5 logements ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Indique que** :

- o La commune devra prévoir au budget des travaux de voirie.
- o Le chemin communal sera nommé et numéroté : VC n° 107 – chemin de la Magdelaine.
- o Les habitations seront numérotées de 1 à 5, chemin de la Magdelaine. (Boîtes aux lettres à l'intersection de la VC 107 et du chemin privé).
- o Une mise à jour du tableau des voies communales sera à effectuer, le linéaire de la voirie communale sera modifié.

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 11/07/2024



Le Maire, Marcel GÉRON